



**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT N° 521-2026**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS** que le *Règlement n° 521-2026 (Règlement modifiant le Règlement no 414-2020 concernant la collecte des matières résiduelles)* était adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2026.

L'objet du *Règlement n° 521-2026* est de modifier le *Règlement no 414-2020* afin d'actualiser la terminologie et certaines normes concernant l'entreposage et la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,  
Ce 3 juin 2026

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

**Certificat de publication**

Je, M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 3 juin 2026, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,  
Ce 3 juin 2026

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier